

Aide-mémoire retrait anticipé/mise en gage

Dans le cadre de la demande de retrait anticipé ou de mise en gage, les documents suivants sont nécessaires:

	Retrait anticipé	Mise en gage
En cas de nouvelle acquisition (achat d'un bien existant)		
■ La confirmation de votre banque gérant le financement ou du notaire, selon laquelle le montant intégral de votre avoir de libre passage sera utilisé pour l'achat de votre résidence principale à usage propre et que le compte bancaire mentionné (IBAN n° impératif) soit un compte bloqué à cet usage	X	
■ Copie du contrat de prêt signé	X	
■ Copie de l'acte de vente authentifié par notaire	X	X
■ Copie de l'extrait original et actuel du registre foncier* pour autant que le transfert de propriété ait déjà eu lieu	X	X
■ En cas de retrait anticipé à l'étranger pour les personne mariées: signature certifiée conforme (par la commune ou par un notaire) de votre conjoint/e sur la demande de résiliation	X	X
■ Copies de toutes les pages déterminantes de votre carte d'identité ou de votre passeport	X	X
■ Copie du contrat de mise en gage		X
En cas de nouvelle construction		
■ La confirmation de votre banque gérant le financement ou du notaire, selon laquelle le montant intégral de votre avoir de libre passage sera utilisé pour la construction de votre résidence principale et que le compte bancaire mentionné (IBAN n° impératif) soit un compte bloqué à cet usage	X	
■ Copie du permis de construire	X	
■ Copie du contrat de crédit de construction	X	
■ Copie de l'acte de vente authentifié par notaire	X	X
■ Copie de l'extrait original et actuel du registre foncier* pour autant que le transfert de propriété ait déjà eu lieu	X	X
■ Copie du contrat d'entreprise (projet de construction)	X	X
■ En cas de retrait anticipé à l'étranger pour les personne mariées: signature certifiée conforme (par la commune ou par un notaire) de votre conjoint/e sur la demande de résiliation	X	X
■ Copies de toutes les pages déterminantes de votre carte d'identité ou de votre passeport	X	X
■ Copie du contrat de mise en gage		X
En cas de participation à des coopératives ou institutions similaires		
■ Copie des statuts et règlement de la coopérative ou de la SA	X	
■ Parts sociales ou actions (si disponibles)	X	
■ Copie du contrat de location	X	
■ Copies de toutes les pages déterminantes de votre carte d'identité ou de votre passeport	X	
■ En cas de retrait anticipé à l'étranger pour les personne mariées: signature certifiée conforme (par la commune ou par un notaire) de votre conjoint/e sur la demande de résiliation	X	

En cas d'amortissement de prêts ou d'hypothèques existants

- Copie de l'extrait original et actuel du registre foncier*
- La confirmation de votre banque gérant le financement ou du notaire, selon laquelle le montant intégral de votre avoir de libre passage sera utilisé pour l'amortissement du prêt hypothécaire de votre résidence principale et que le compte bancaire mentionné (IBAN n° impératif) soit un compte bloqué à cet usage, et la confirmation du montant actuel du prêt/de l'hypothèque
- Copies de toutes les pages déterminantes de votre carte d'identité ou de votre passeport
- En cas de retrait anticipé à l'étranger pour les personnes mariées: signature certifiée conforme (par la commune ou par un notaire) de votre conjoint/e sur la demande de résiliation

X

X

X

X

Rénovation/transformation

- Copie de l'extrait original et actuel du registre foncier*
- La confirmation de votre banque gérant le financement ou du notaire, selon laquelle le montant intégral de votre avoir de libre passage sera utilisé pour les rénovations de votre résidence principale et que le compte bancaire mentionné (IBAN n° impératif) soit un compte bloqué à cet usage
- Copie(s) des confirmations de devis
- Confirmation du domicile actuel
- Copies de toutes les pages déterminantes de votre carte d'identité ou de votre passeport
- En cas de retrait anticipé à l'étranger pour les personnes mariées: signature certifiée conforme (par la commune ou par un notaire) de votre conjoint/e sur la demande de résiliation

X

X

X

X

X

X

*de moins de 3 mois

Des documents supplémentaires peuvent être demandés dans la mesure où la situation l'exige.

Non seulement les rénovations maintenant la valeur de l'habitation principale mais également les restructurations augmentant la valeur, donnent droit à un retrait anticipé.

Liste non exhaustive d'exemples de **travaux de rénovation** admissibles, **donnant droit à un retrait anticipé**:

- Nouveau toit
- Nouvelle charpente
- Rénovations/installations de fenêtres
- Rénovations d'éléments dans l'immeuble (colombage)
- Rénovations/agrandissements d'espace habitable (salle de bains, bureau, séjour, chambres d'enfants, chambres à coucher, cuisine, etc.)
- Installation de nouveaux chauffages
- Mise en place d'installations produisant chaleur et électricité (panneaux solaires, resp. cellules photovoltaïques)

Liste non exhaustive d'exemples **d'objets** et de **travaux de rénovation**, qui ne donne **aucun droit de retrait anticipé**:

- Construction resp. rénovation d'un pavillon de jardin
- Construction resp. rénovation de jardins
- Construction resp. rénovation d'une pergola ou de l'auvent d'une terrasse
- Construction resp. rénovation d'aménagements fixes (par ex. armoire à habits praticable, atelier pour les loisirs, etc.)
- Montage d'une clôture et/ou construction d'un mur autour d'une cour/d'une aire de stationnement, etc.
- Achat supplémentaire d'un terrain pour une place de stationnement, un jardin ou un pâturage pour le bétail
- Construction d'un biotope
- Fondation d'une "société civile immobilière" en France

Pour de plus amples informations et pour commander le formulaire de demande, veuillez contacter la Fondation de libre passage Swisscanto : Tél. 058 280 1155, e-mail : fzs@swisscanto-fondations.ch